

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 97-2289 du 25 novembre 1997, relatif au grand prix du Président de la République pour le reboisement pour l'année 1997.

Le Président de la République,

Sur proposition du ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 63-17 du 27 mai 1963, portant encouragement de l'Etat au développement de l'agriculture,

Vu la loi n° 88-20 du 13 avril 1988, portant refonte du code forestier,

Vu le décret n° 58-289 du 3 novembre 1958, instituant une fête nationale de l'arbre,

Vu le décret n° 78-284 du 15 mars 1978, instituant le grand prix du Président de la République pour le reboisement,

Décrète :

Article premier. - Le grand prix du Président de la République pour le reboisement est décerné, pour l'année 1997 au gouvernorat de Tataouine.

Art. 2. - Le grand prix du Président de la République pour le reboisement est décerné aux personnes physiques suivantes du gouvernorat de Tataouine.

N° d'ordre	Personnes physiques	Délégation
1	Mohamed Abdelkader	Bir Lahmar
2	Chokri Chek	Bir Lahmar
3	Brahim Saâd	Ghomrassen
4	Ali Krissaân	Smar
5	Abdellatif Abdelltif	Remada
6	Abdellah Saâd	Ghomrassen

Art. 3. - Le ministre de l'agriculture est chargé, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 25 novembre 1997.

Zine El Abidine Ben Ali

NOMINATION

Par décret n° 97-2290 du 25 novembre 1997.

Monsieur Salah Hamdi, est nommé président directeur général de l'office des céréales et ce, à compter du 26 juillet 1997.

Arrêté du ministre de l'agriculture du 19 novembre 1997, portant nomination des membres du groupement d'intérêt hydraulique du gouvernorat de Jendouba.

Le ministre de l'agriculture,

Sur proposition du gouverneur de Jendouba,

Vu le code des eaux promulgué par la loi n° 75-16 du 31 mars 1975 tel que modifié et complété par la loi n° 87-35 du 6 juillet 1987 et la loi n° 88-94 du 2 août 1988,

Vu le décret n° 87-1261 du 27 octobre 1987, relatif à l'organisation et au mode de constitution et de fonctionnement des associations d'intérêt collectif tel que modifié par le décret n° 92-2160 du 14 décembre 1992,

Vu le décret n° 87-1262 du 27 octobre 1987, portant organisation et mode de fonctionnement du groupement d'intérêt hydraulique,

Vu le décret n° 88-150 du 12 janvier 1988, portant approbation des statuts-type des associations d'intérêt collectif tel que modifié par le décret n° 92-2229 du 21 décembre 1992,

Arrête :

Article unique. - Sont nommés membres du groupement d'intérêt hydraulique du gouvernorat de Jendouba :

Messieurs :

- le gouverneur de Jendouba : président,

- le commissaire régional au développement agricole de Jendouba,

- Abdellatif Dachraoui : représentant du ministère des finances,

- Abdessattar Rabhi, représentant du ministère du développement économique,

- Taïeb Allagui : représentant du ministère de la santé publique,

- Habib Gharbi : représentant de la société nationale d'exploitation et de distribution des eaux,

- le chef d'arrondissement régional du génie rural,

- le chef d'arrondissement régional des ressources en eau,

- le chef d'arrondissement régional de l'exploitation des périmètres publics irrigués,

- Néji Hennachi : représentant régional de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche,

- Abdelkerim Inobli : président de l'association d'intérêt collectif de Chemtou,

- Abdelwaheb Drissi : président de l'association d'intérêt collectif de Dreissia,

- Noureddine Chouabi : président de l'association d'intérêt collectif d'Eleyoune,

- Lotfi Saccouhi : président de l'association d'intérêt collectif de Awaodha,

- Hmid Kasmi : président de l'association d'intérêt collectif de Doura,

- Mokhtar Hlali : président de l'association d'intérêt collectif de Oued Mliz,

- Ezzeddine Gharbi : président de l'association d'intérêt collectif de Boukassa II.

Tunis, le 19 novembre 1997.

Le Ministre de l'Agriculture
Sadok Rabah

Vu

Le Premier Ministre
Hamed Karoui

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE

NOMINATIONS

Par décret n° 97-2277 du 19 novembre 1997.

Monsieur Mohamed Salah Karaoui, professeur, est chargé des fonctions de sous-directeur de la communication à la direction de la documentation et de la communication au centre d'études, de recherches et de documentation en matière de jeunesse, d'enfance et de sport au ministère de la jeunesse et de l'enfance.